

## Les représentations sociales des risques : des rationalités multiples

### Fiche de Synthèse

Cédric Polère avec la collaboration de Sandra Decelle et d'Abdel Mokhtari (25.02.2004)

Impossible d'ignorer ce paradoxe : le risque est inhérent à l'existence humaine. Il est lové au creux de nos vies, certes à des degrés variables selon le milieu social, l'âge, les métiers, les formes de l'engagement. Mais alors que les risques qui remettent en cause notre santé physique et notre existence diminuent globalement et depuis plusieurs décennies dans les sociétés développées (pour preuve la hausse de l'espérance de vie ou l'extension de la sécurité sanitaire), chaque sondage sur ce thème montre que nous n'avons jamais été aussi inquiets des risques sanitaires et environnementaux et demandeurs de sécurité.

Un second motif d'étonnement si l'on examine la nature des risques qui provoquent le plus de rejet ou de peur : ils relèvent souvent de ce que l'on appelle les « nouveaux risques », porteurs de fortes incertitudes, tels le changement climatique, l'Encéphalite Spongiforme Bovine (ESB), les OGM, les menaces sur l'identité humaine que fait porter le recours croissant à l'ingénierie génétique, mais aussi des conflits de types nouveaux comme le risque terroriste. Or, jusqu'à aujourd'hui, l'impact direct (et non potentiel) de ces risques sur l'homme, bien que parfois difficile à évaluer, est plus limité que celui d'autres risques paradoxalement beaucoup mieux acceptés socialement, comme ceux liés à la consommation d'alcool, au tabagisme ou aux infractions routières par exemple.

Comment expliquer ces paradoxes ? Doit-on considérer que notre rapport au risque est marqué par une sensibilité croissante ? Ulrich Beck, sociologue allemand qui a popularisé le concept de « société du risque » (*Risiko Gesellschaft* paraît en 1986, peu après l'accident de Tchernobyl, traduit en français, *La société du risque*, 2001, Aubier) note en ce sens que le risque est davantage au centre de la vie de chacun et du débat public, car nous percevons désormais tout sous cet angle<sup>1</sup>. Mais alors comment expliquer la terreur engendrée spécifiquement par certains types de risques ? N'a-t-on pas affaire à des champs multiples de représentations, certains favorisant l'acceptabilité des risques, d'autres suscitant au contraire leur rejet massif ? Sommes nous finalement irrationnels dans notre rapport au risque ? Petit tour d'horizon de la manière dont les risques sont représentés socialement.

#### **Danger et risque, deux notions complémentaires (Petit Robert de la langue française) :**

**Danger** : Ce qui menace ou compromet la sûreté, l'existence de quelqu'un/quelque chose ; situation qui en résulte.

**Risque** : Danger éventuel plus ou moins prévisible. Le risque naît de l'existence de danger. Alors que le danger est une menace réelle, le risque exprime une probabilité d'occurrence.

<sup>1</sup> Pour Beck, dans un monde livré à une individuation croissante et à l'affaiblissement des liens de solidarité, l'individu devra de plus en plus être prêt à faire face aux changements d'emploi, au divorce, à la mobilité géographique, etc. L'affaiblissement des cadres sociaux dans les sociétés modernes suscite un accroissement de ce type de risques. L'appréciation des risques, associée à un calcul prévisionnel définira de manière croissante ses comportements. La notion de risque sera aussi rendue plus centrale en raison de la nécessité de maîtriser les effets des développements technologiques. Car les sociétés modernes produisent en même temps richesse et risques (industrie qui engendre des externalités négatives comme les pollutions). Ils sont amenés à proliférer en raison du développement des transports/globalisation, au fait que les nouveaux risques sont souvent imperceptibles (OGM, prions, radioactivité) et sans responsable précis (division du travail et chaînes d'acteurs).

### Trois périodes dans le rapport au risque (EWALD 1993)

Le mot risque vient de l'italien *risco*, mot dérivé du latin *resecum* (ce qui coupe), et désigne l'écueil qui menace un navire de commerce, puis l'ensemble des dangers que court un navire en mer. Pour les maîtriser tout en permettant l'entreprise, des assurances couvrent le *risco* dès le 14<sup>ème</sup> siècle à Gênes et à Venise. Le concept de risque est moderne, puisqu'il intervient dans des sociétés qui ne s'en remettent plus à l'explication par le destin, la fatalité ou la Providence.

**La prévoyance** (19<sup>ème</sup>) : Consiste à se prémunir contre les conséquences du risque (et non à agir sur les causes que l'on identifie mal) en indemnisant les dommages.

Ainsi, l'existence de risques liés au travail est reconnue en Allemagne puis en France, avec la mise en place de procédures de réparation (1898 : législation française des accidents du travail). Le risque d'accident est reconnu comme inhérent aux activités de production, et cette notion de risque remplace celle de faute de l'ouvrier.

Au cours du vingtième siècle, le processus d'assurantialisation produit ses effets : les populations des pays développées sont assurées progressivement contre les risques économiques et sociaux (vieillesse, pauvreté, chômage, invalidité...), de victimation (vols, agressions), de circulation, domestiques, sans oublier les risques naturels. François EWALD a construit pour désigner ce qui résulte de ce processus le concept de « société assurantielle ».

**La prévention** (depuis le 20<sup>ème</sup> siècle) : Consiste à identifier les facteurs de risques pour réduire l'éventualité des dommages. Elle passe par une réglementation relative aux conduites à tenir, des mesures de prévention et une information de la population.

**Le principe de précaution** (chronologie ci-dessous) :\_Consiste de la part des autorités à prendre au sérieux les risques dont la nature n'est pas encore complètement étayée sur le plan scientifique et dans un contexte d'incertitude, particulièrement dans les domaines de l'environnement et de la santé. Alors que la prévention exige la connaissance, la précaution oblige à prendre en compte des risques non ou mal connus. Elle consiste pour le politique à prendre des dispositions économiquement et socialement supportables pour minimiser le risque jusqu'à le rendre acceptable. Les mesures évoluent donc en fonction des connaissances.

- Années 1970 : Elaboration du principe de précaution par les Allemands (*Vorsorgeprinzip*) pour prendre en compte l'incertitude relative à certains dommages environnementaux
- 1987 (novembre) : 1<sup>ère</sup> reconnaissance juridique multinationale du principe de précaution lors de la conférence internationale sur la protection de la mer du Nord (Londres)
- 1995 (loi 2 février) : introduction du principe dans le droit positif français (Loi Barnier). Depuis, il s'est étendu depuis l'environnement jusqu'aux risques sanitaires, et à la santé animale et végétale

## I – Comment apprécie-t-on un risque ? Des risques acceptés ou refusés, sans égard à leur dangerosité réelle

Un certain nombre de critères généraux gouvernent les représentations sociales des risques et modulent leur acceptation. Ils ont été mis en évidence par de multiples études. Nous en proposons ici une synthèse.

**1 - Un refus croissant du risque qui découle du progrès scientifique et technique.** En schématisant, on dira que la vision progressiste qui s'est forgée au siècle des Lumières est celle d'une humanité engagée dans un processus de maîtrise croissante du monde matériel et social. L'humanité se donne les moyens de faire reculer, par le biais des progrès scientifiques,

techniques, médicaux mais aussi de l'éducation, l'insécurité jusqu'à l'éradiquer complètement<sup>23</sup>.

La remise en cause progressive de la croyance aux vertus bienfaitrices apportées par le progrès au profit d'une vision plus circonstanciée, et la prise de conscience que la sécurité absolue s'avère être hors de portée, ont suscité un refus croissant des risques apparentés aux progrès scientifiques et techniques (inversement, les risques suscités par les progrès techniques ont pu amener à la remise en cause du mythe du progrès). La science elle-même est de manière croissante perçue comme une source de risques : des catastrophes comme les accidents nucléaires par exemple n'auraient pas existé sans elle.

Si cette représentation est souvent fondée, rappelons aussi que de nombreux risques ne sont pas suscités par le développement des sciences et des techniques (la pandémie de Sida ou les risques liés aux comportements par exemple) et qu'au contraire, ce développement contribue à réduire de nombreux risques (sécurisation de l'alimentation, des moyens de transport, réduction des accidents dans les industries par exemple).

- 2 **Plus la technique est sacralisée, plus on attend d'elle qu'elle élimine tout danger ; plus les organisations tendent à réduire les risques, plus la société perd confiance en cas de défaillance de la maîtrise technique.** Le déficit de confiance est aussi fonction des défaillances des personnes qui gèrent le risque, et d'acteurs qui par leurs discours garantissent une maîtrise du risque qu'ils se montrent incapables de réaliser véritablement.
- 3 **Le public est au moins aussi sensible à la « valeur de signal » d'un accident — et donc à ses conséquences maximales possibles — qu'à ses impacts réels (MATHEU).**
- 4 **On note une tendance à l'acceptation sociale des accidents dans les secteurs d'activité faisant des progrès rapides en matière de sécurité, et inversement, une faible tolérance des accidents dans les activités ayant atteint leur asymptote de sécurité.** A titre d'exemple, la fin du dirigeable a été occasionné par un seul accident, l'incendie du Hindenburg à New York, alors que dans le même temps se produisaient une multitude d'accidents d'avions (MATHEU).
- 5 **Paradoxalement, les techniques et les pratiques sociales nouvelles sont souvent interrogées en rapport au risque qu'elles pourraient occasionner** (le téléphone portable par comparaison avec le téléphone fixe par exemple).
- 6 **Une aversion pour le risque « involontaire ».** « Le public est prêt à accepter des risques volontaires plus de mille fois supérieurs aux risques involontaires » (MATHEU). L'examen des causes de mortalité montre d'ailleurs que celle-ci résulte à plus de 40 % de risques dits « choisis », comme la consommation d'alcool et de tabac. Alors que l'individu peut s'autoriser une prise de risque individuelle susceptible de réduire sa sécurité (aller au-delà de la vitesse réglementaire en voiture par exemple), il ne l'acceptera pas quand il n'a pas la maîtrise du risque (par exemple quand il est passager d'un avion). Dans un tel cas, il fera preuve d'une grande exigence de sécurité et de responsabilité de la part du pilote, qui a la maîtrise du risque. De la même façon, quand la santé du mangeur de viande bovine dépend de l'alimentation du bétail, il attend de l'éleveur un respect scrupuleux des réglementations (PERRETI-WATEL 2001).

---

<sup>3</sup> Cette vision d'une société sans risque est critiquée par des contre-utopies célèbres des premières décennies du vingtième siècle : dans *Nous autres* d'Evguéni Zamiatine (1920), ou *Le meilleur des mondes* d'Aldous Huxley (1932), l'élimination des risques est garantie par le progrès scientifique et technique, la planification étendue à l'ensemble des comportements humains, le contrôle incessant exercé sur les individus, ce qui interdit notamment la déviance, ce qu'on appelle aujourd'hui les « comportements à risques ». Ces romans gardent leur actualité si l'on pense qu'à mesure que croît le sentiment d'insécurité dans nos sociétés, s'accroît également l'acceptabilité de formes diverses de contrôle réalisé sur les individus.

- 7 **En corrolaire, on note une meilleure acceptation du risque ayant un caractère juste (ceux qui créent le risque sont ceux qui y sont exposés), par opposition au risque injuste**
- 8 **L'intolérance croissante face aux risques collectifs semble ne pas toucher de la même façon les risques individuels**, qui au contraire ont été recherchés et valorisés, particulièrement au cours des années 1980 (valorisation du risque d'entreprendre, de l'exposition volontaire de soi dans le risque sportif ...). Au niveau individuel, le risque se prend ou se refuse, après avoir été envisagé, estimé, ce qui n'est souvent pas le cas du risque collectif.
- 9 **Une meilleure acceptation du risque quand ses effets sont immédiats et non différés**
- 10 **Une terreur envers les risques à potentiel catastrophique** : « Le public considère les risques faiblement probables mais à fort « potentiel catastrophique » comme beaucoup plus graves que ceux dont la probabilité est forte mais les conséquences possibles limitées » (MATHEU). Les risques accidentels sont en revanche banalisés, bien que beaucoup plus meurtriers sur un plan statistique.

### Risques naturels et technologiques majeurs

Années 1970 : Le concept de **risque technologique majeur** est forgé aux Etats-Unis dans un contexte général de prise de conscience des risques environnementaux. Les risques technologiques majeurs sont ceux que font encourir les grandes installations comme les centrales nucléaires ou les usines chimiques, dont les catastrophes qui peuvent en résulter sont comparables aux catastrophes naturelles. Ce concept arrive en France à la fin de la décennie et remplace celui, vieilli, de la « sociologie des désastres ». La question centrale débattue alors est de savoir si l'on peut réduire le risque jusqu'à l'éradiquer.

1976 : Emanation de toxines de l'usine de Seveso (Italie), concerne 37 000 personnes

1976 : Incident de Three Miles Island (Etats-Unis), 165 000 personnes évacuées mais 0 morts

1984 : Catastrophe de Bhopal (Inde), 7 000 morts et 50 000 personnes handicapées

1986 : Tchernobyl (ex-Urss), plusieurs milliers de victimes

**Risque majeur** : Risque caractérisé par une faible fréquence et une énorme gravité (nombreuses victimes, dommages importants aux biens et à l'environnement). (DUBOIS-MAURY 2001)

On distingue les **risques naturels** (risques volcaniques, sismiques, de glissement de terrain, d'avalanche, d'inondation, d'incendie, de tempête, etc.) des **risques d'origine humaine** ou **risques de société** (risques technologiques, risques urbains, risques de guerre, risques professionnels, etc.), et, dans la même logique, les catastrophes naturelles des catastrophes d'origine anthropique.

Néanmoins, l'action humaine intervient dans les risques naturels et dans le déclenchement des catastrophes naturelles. Ainsi, la façon dont l'amont d'une rivière est soumis à la déforestation modifie l'aléa de crue à l'aval.

**Catastrophe** : « Pour que l'on parle de catastrophe, il faut que le phénomène soit d'une certaine ampleur et qu'il présente un caractère soudain et exceptionnel. Sont en général exclus de cet inventaire, les faits de guerre et les accidents individuels ». (DAGORNE, DARS 2001)

- 11 **Quand le risque recèle une menace ontologique.** La **menace ontologique** est la crainte d'une atteinte à ce qui fonde l'ordre naturel et les valeurs humaines. Le génie génétique peut ainsi aboutir à la remise en cause de la définition de l'humain par exemple [Axel KAHN, Repères prospectifs n°76, février 2000], en modifiant les modes de reproduction,

en agissant sur les caractéristiques de l'être humain à naître, en créant des animaux hybrides, etc. Au palmarès des angoisses, on note que les biotechnologies ont remplacé la chimie et le nucléaire.

- 12 **La difficulté de compréhension des phénomènes en cause renforce l'appréhension du risque.** A titre d'exemple, les risques accidentels font en quelque sorte partie de la vie quotidienne, alors que les risques comportant un potentiel catastrophique ou menaçant l'identité humaine sont au-delà de l'entendement ordinaire.

Par exemple concernant les risques alimentaires, la confiance du consommateur décroît à mesure que s'accroît la distance réelle ou supposée vis-à-vis du producteur. L'industrie agroalimentaire suscite ce sentiment de distance du fait de son mode de production. Du risque « volontaire », connu, à conséquences immédiates qui prévalait dans l'alimentation traditionnelle, s'est substitué un risque certes moindre, mais inconnu, injuste, subi, porteur de menaces différées et susceptible de toucher des masses de personnes. La crise de la vache folle a montré la forte aversion de l'opinion pour ce type de risques (cette aversion concerne aussi les risques technologiques majeurs et les risques ontologiques).

## **II – Des représentations fortement influencées par la position sociale, l'appartenance à des micro-groupes et le rapport aux valeurs**

La représentation du risque et du danger est ensuite fonction des identités professionnelles, des appartenances sociales, culturelles, mais aussi des expériences vécues (le chien sera d'autant plus considéré comme un animal à risque qu'on aura été mordu, on aura une sensibilité accrue au risque de chômage si sa famille en a souffert, etc.). Néanmoins, la diversité de représentations ne signifie pas irrationalité, car la perception renvoie toujours à des rationalités cognitives. Se représenter un risque signifie l'appréhender de manière active en construisant une connaissance cohérente et pratique.

### **1 - Au sein d'un même domaine d'activité, plusieurs définitions de la sécurité et du risque prévalent**

Ce qui est défini comme un risque pour les uns n'en est pas pour les autres. Tout dépend du point de vue où l'on se place. Dans une usine, la première insécurité pour un ouvrier pourra être celle du chômage et des accidents du travail, alors que le directeur pour sa part sera soucieux surtout des risques qui occasionnent un retard dans l'obtention du produit ou de faillite par exemple.

#### **La gestion des risques dans l'entreprise selon le point de vue du manager**

« Pour un projet, le risque se définit comme un événement indésirable (bien qu'incertain) pour les objectifs de coûts et de délais d'obtention du produit, voire sur la satisfaction des clients utilisateurs » (*Qualitique*, n°151, octobre 2003).

Dans les entreprises et depuis plusieurs années, des démarches d'analyse des risques formalisent et suivent le « portefeuille de risques » d'un projet, avec pour finalité d'identifier les risques les plus importants et de planifier des actions concrètes pour les réduire. La sécurité industrielle, la protection de l'environnement, la sécurité des personnels, jouent aussi de manière importante sur la cotation d'une entreprise en bourse.

### **2 - Le rapport au risque nous confronte à l'incohérence des univers normatifs**

Ceci déjà au niveau des normes sociales entre elles, ensuite dans le rapport entre normes sociales et normes réglementaires.

Par exemple, alors qu'une réglementation stricte relative à la conduite sous l'emprise de l'alcool s'applique, boire de l'alcool reste valorisé socialement dans certains contextes (entre adolescents par exemple, ou par rapport à des boissons « nobles »).

De ce fait, chacun est susceptible d'adapter successivement sa conduite à plusieurs champs normatifs.

### **3 – Les modes d'organisation du groupe définissent le rapport au risque**

L'anthropologue britannique Mary DOUGLAS relie étroitement forme de l'organisation d'un groupe, valeurs, et rapport au risque. Elle a défini un rapport au risque selon quatre types organisationnels idéal-typiques :

- Dans les structures hiérarchiques (les systèmes bureaucratiques par exemple) les membres respectent le savoir scientifique et institutionnel produit par les experts légitimés par les autorités. Ils se fient aux labels validés officiellement, se méfieront des experts missionnés par Greenpeace par exemple. Ils sont à la fois risquophobes en raison de la crainte qu'ils nourrissent des perturbations de l'ordre social (crises politiques et économiques, guerres, criminalité, etc), et aveugles au risque par effet de structure.
- Les individualistes (dont on trouve la figure dans l'entrepreneur de type shumpétérien), technophiles et confiants dans les discours officiels, sont preneurs de risques, par éthique professionnelle et parce qu'ils estiment les maîtriser.
- Les groupes fermés et isolés par rapport au reste de la société, comme les mouvements écologistes, manifestent une méfiance à l'égard du savoir validé par la communauté centrale (Greenpeace par exemple fera appel à ses propres experts). Ils font preuve d'une aversion pour un type de risque particulier, le risque majeur et catastrophique.
- L'exclu, l'isolé, est dans une situation de subordination marquée par rapport au reste de la société, mais n'est pas capable de s'organiser. Il suspecte les « puissances de l'argent » de lui nuire, mais il considère qu'il n'échappera pas aux risques.

Malgré le schématisme ici accentué d'une telle analyse, celle-ci souligne que le rapport au risque s'inscrit dans des logiques sociales et dans les luttes pour modifier les hiérarchies existantes.

### **4 – Quels que soient les risques considérés, les craintes de l'individu vont en s'amoindrissant à mesure que son niveau de ressources s'élève**

C'est lié au fait que la vulnérabilité réelle ou ressentie par l'individu varie en fonction de ses ressources, matérielles notamment. Son exposition entre aussi en ligne de compte (les ouvriers par exemple sont plus victimes d'accidents du travail que les cadres) de même que le degré d'incompréhension vis-à-vis des risques et la défiance vis-à-vis des institutions qui les gèrent.

### **5 - Le jeu des représentations, variables d'un individu à l'autre, le conduit à adopter des conduites différentes par rapport à un même risque**

L'absence de prise en compte de telles représentations amène généralement les campagnes de prévention à l'échec.

#### **L'influence des représentations du corps dans les conduites à l'égard du Sida (DOUGLAS et CALVEZ 1990)**

Une étude réalisée en Bretagne a montré que selon les individus, prédominent plusieurs conceptions du corps, avec deux représentations structurantes et antagonistes : le corps résistant, défendu par des enveloppes protectrices, ou au contraire le corps « poreux ». Dans le premier cas, celui qui pense que son corps est très résistant, capable de réguler son fonctionnement interne, car son système immunitaire le défend contre les attaques virales, n'éprouvera pas le besoin de se protéger contre les maladies infectieuses.

## **6 - Il demeurera toujours des divergences dans la définition des risques et dans leur positionnement dans une échelle de priorités, car cela engage le rapport aux valeurs**

Suivant son orientation aux valeurs, on craindra particulièrement certains risques, on en ignorera ou on en recherchera d'autres, etc. Les biais culturels engendrent des incompatibilités entre les niveaux de rationalité. Ainsi, l'argumentaire de l'ingénieur du Centre d'Energie atomique sur l'inocuité du parc nucléaire français n'est pas entendable par un militant écologiste qui considère simplement qu'on n'a pas à « jouer avec la nature » (PERETTI-WATEL 2001).

### **Deux visions antagonistes**

Le rapport du séminaire « Risques » animé par Michel MATHEU (2002) a fait apparaître l'incompatibilité (et donc l'impossibilité de parvenir à une véritable discussion) de deux approches également répandues. Elles sont ici schématisées :

- **Les tenants d'une approche économique et pragmatique des risques** considèrent qu'il est nécessaire et suffisant de s'entourer, à l'instant du choix, de toutes les garanties possibles qu'on ne crée pas de graves menaces pour la population. Les décisions doivent ensuite évoluer en fonction de l'évolution des connaissances. A leurs yeux, l'histoire montre que les innovations produisent un enrichissement de la population, et qu'à côté des menaces, apparaissent souvent des avantages imprévus. De plus, il y a toujours la possibilité d'accorder la réglementation à mesure que les risques se précisent, et d'apprendre à mieux gérer les risques.

- **Les tenants d'une vision philosophique et morale** (parmi lesquels les tenants d'un « catastrophisme éclairé ») considèrent que même si la probabilité d'occurrence d'une catastrophe majeure est infime, il faut refuser de s'y engager. Il est moralement inacceptable de faire courir à la population des risques importants. Il est donc impératif de bloquer certaines innovations quand il y a présomption de catastrophe.

## **III – Les attitudes face aux risques**

De nombreux experts, pariant sur l'universalité de leur rationalité professionnelle, considèrent que l'information et l'éducation aux risques doit permettre à l'opinion publique de « mieux percevoir les risques », de faire preuve d'une « culture du risque », d'abandonner son irrationalité et ses peurs imaginaires...

Or, il apparaît que l'individu est susceptible d'adopter de multiples comportements face au risque, souvent en connaissance de cause. Il existe de multiples attitudes possibles, de la prise de risque volontaire à l'acceptation passive du risque, en passant par l'action pour diminuer le risque, la fuite ou la négation du risque ou l'insouciance.

### **1 - Quand on s'expose volontairement au risque**

Des individus s'exposent à un risque en connaissance de cause, pour affirmer leur valeur, leur identité ou leur personnalité. Le risque que l'on prend permet d'affirmer la valeur que l'on attache à ce pour quoi on prend le risque.

Selon l'étude de l'anthropologue **Françoise ZONABEND**, aller travailler à l'usine de retraitement des déchets nucléaires de La Hague participe à la construction d'une identité professionnelle valorisante à travers la prise de risque. Une légère irradiation est vécue comme un baptême du feu. Dans de tels cas, le risque est intégré dans un projet identitaire.

### **Braver le risque, une forme de valorisation**

« Parfois, braver le risque dans son travail est aussi un moyen de se valoriser : dans une fonderie, j'ai vu un ouvrier qui était surexposé à la chaleur devant la forge : il devait boire près de 8 litres d'eau par jour ! Il refusait de porter un tablier car il tirait fierté de sa résistance physique. Dans ces cas-là, toutes les mises en garde sont vaines... »

[Interview de Patrick Bourchenin et Christian Costa-Salute, techniciens conseils à la CRAM de Lyon](#)

Selon David LE BRETON (2002), la notion de conduite à risque traduit un jeu symbolique ou réel avec la mort. « L'enjeu de l'affrontement avec le monde n'est pas de mourir mais de vivre plus, d'interroger symboliquement la mort ou pour savoir si vivre vaut la peine ». La conduite à risque ne se réduit pas à la recherche de sensations fortes, de plaisir et de stress.

Mais les motivations diffèrent selon les catégories d'âges et les individus :

- Pour les jeunes, la toxicomanie, la vitesse, les conduites à risques s'appuient sur une souffrance, sont un indice de manque d'intégration, sont parfois un sursaut visant à « accoucher de soi ».

Selon les adultes, ces conduites indiquent que les jeunes auraient perdu le sens moral, auraient des conduites destructrices, ce qui pour LE BRETON traduit les phantasmes d'une société adulte qui tente d'affirmer son contrôle sur une jeunesse supposée en perte.

De nombreuses études indiquent par ailleurs que les adolescents tendent aussi à sous-estimer les risques qu'ils prennent, et qu'une meilleure connaissance des risques de leur part pourrait amener à amoindrir les prises de risque.

- En revanche pour les sportifs de l'extrême par exemple (et à un moindre degré pour tout individu), il s'agit d'une quête d'intensité pour retrouver une plénitude d'existence menacée par une vie trop réglée.

### **2 - Quand on n'a pas le choix**

Souvent, l'individu prend des risques sans en avoir le choix (dans le cadre de son travail, de ses déplacements, en lien avec son environnement, etc). Plus le risque fait partie de son existence, plus il tendra à s'approprier le risque pour en construire une représentation cohérente, ce qui est une forme de domestication symbolique du risque. Cela suppose que l'on soit capable de « faire avec le risque », de trouver des bonnes raisons pour vivre avec et malgré lui... En général, moins on a le choix, moins on veut avouer le risque ou la prise de risque.

### **3 - Quand on ne perçoit pas le risque ou le danger, ou qu'on en a une connaissance partielle**

Il est possible que l'on ne perçoive absolument pas un risque ou un danger, qu'on en ait une connaissance partielle, qu'on l'évalue mal, ainsi que sa capacité à y faire face. De nombreux observateurs soulignent la mauvaise connaissance des risques par les acteurs sociaux. Par exemple, à

la fin des années 1990, un Français sur 10 estime encore que le Sida s'attrape plus facilement que la grippe.

#### **La sous-estimation du risque dans la conduite automobile**

Les automobilistes interrogés sous-estiment de manière quasi-systématique les risques d'accident. Ils ne nient pas le risque, mais estiment le connaître et le maîtriser, à travers leur comportement individuel. Ils tendent par ailleurs à indexer le code de la route aux situations qu'ils rencontrent, considérant savoir quand il faut respecter le code de la route et quand on peut s'en affranchir. Les chauffards partagent en général un aveuglement à la dangerosité de leur conduite.

### **IV – Les acteurs face aux nouveaux risques et à leurs représentations sociales**

Les « nouveaux risques » combinent plusieurs caractéristiques qui rendent leur prise en compte particulièrement difficile, tant de la part des experts que de l'Etat ou des médias (MATHEU) :

- une insuffisance des connaissances scientifiques au moment où la menace est décelée ;
- d'intenses controverses d'experts lorsqu'il s'agit de l'analyser et une ambiance de conflit et de crise quand les pouvoirs publics s'emparent du problème ;
- une inadaptation des procédures d'instruction et de décision traditionnelles à leur égard ;
- une difficulté à délimiter et à assigner les responsabilités en cas de dommages.

Ces risques transforment profondément les logiques d'acteurs, tant celle de l'expert que celle de l'Etat et le fonctionnement des médias.

#### **1 - L'expert n'est souvent pas capable de dire le vrai en raison de connaissances insuffisantes sur le risque en cause**

Face à la multitude de rationalités plus haut évoquée, on peut considérer que la rationalité des experts permet de définir des risques réels ou objectifs, par opposition aux risques perçus par les populations, souvent erronées par manque de connaissance.

#### **La plupart des auteurs estiment néanmoins qu'il n'est pas possible de différencier aussi aisément à l'aune de l'objectivité les deux types de savoirs :**

- Des profanes vigilants ont à de maintes reprises suppléés aux défaillances de l'expertise, lançant l'alerte (amiante, sources de radioactivité, vache folle) et se substituant ainsi aux experts.
- Les savoirs pratiques des acteurs sont souvent très fins, basés sur l'expérience et l'observation, et leur non prise en compte par les experts peut les conduire à commettre des erreurs, surtout s'ils se fient à des méthodes d'expertise standardisées, entraînant une simplification abusive du réel. L'éleveur de bovins sait par exemple évaluer et gérer les aléas de l'élevage, connaît individuellement ses animaux, etc.
- Des auteurs (BAILLY 1996) estiment que l'idée d'une évaluation objective du risque est un leurre et que par conséquent ni les profanes ni les experts ne sont dans l'objectivité. Face à de nombreux risques nouveaux, les experts sont confrontés à des incertitudes fortes. Même les mesures dites objectives (niveau de CO2 par exemple dans l'atmosphère) sont socialement construites, de même que les paradigmes et les explications dominantes des phénomènes (la mode des pluies acides des années 1980 a laissé la place à celle du trou d'ozone dans les années 1990, etc).

Pour ces raisons, l'opinion publique est de moins en moins considérée comme un « mauvais élève ». Les différents acteurs (Etat, entreprises...) tiennent de plus en plus compte des représentations sociales des risques, en particulier pour négocier leur acceptabilité.

Les experts pour leur part ont un rôle de plus en plus important de production de la confiance au sein de l'opinion publique.

Le comité d'expert sur l'encéphalopathie spongiforme mis en place en avril 1996 en réponse à la crise de la vache folle relève d'un dispositif de confiance (ESTADES, BARBIER, REMY 2001). Il a produit une confiance diffuse au niveau des consommateurs, ceci en raison de la crédibilité qui lui a été accordé. On retrouve ici le même principe que celui des chartes de qualité : dire ce que l'on fait, et en pratique, faire ce qu'on a dit.

## 2 - Le politique : de l'incertitude du risque à l'incertitude dans la prise de décision

Le politique décide quels sont les risques qui doivent être gérés au plan collectif, et ceux qui relèvent du plan individuel ; il construit l'acceptabilité sociale des risques dans les domaines marqués par des incertitudes importantes et assume ce niveau de risque ; il opère des arbitrages quand apparaissent des contradictions entre plusieurs séries d'objectifs légitimes, et, en lien avec ces arbitrages, détermine les priorités pour répartir les moyens consacrés à la prévention/maîtrise des risques.

Mais alors que l'Etat est de plus en plus sollicité pour diagnostiquer, décider, contrôler les risques, assurer la sécurité, les nouveaux risques rendent de plus en plus difficile la production d'une décision légitime. Ils mêlent en effet enjeux, pratiques, et acteurs multiples, sur des territoires de plus en plus étendus (MATHEU).

Ceci engendre des difficultés de coordination d'autant plus importante que les acteurs institutionnels ayant en charge la gestion du risque ont « naturellement » tendance à s'éviter à ne pas se coordonner. Ainsi, les spécialistes du risque ne partagent pas leur réflexion avec les responsables de la prévention, les gendarmes n'ont pas recours aux travaux de l'Institut National de Recherche et d'Etude sur les Transports et la Sécurité, les assureurs n'utilisent que rarement les travaux d'économistes du danger, etc.

La connaissance de l'aléa et de la vulnérabilité permet d'estimer le risque, en particulier dans le cas des risques naturels (TOUTAIN 2001)

**Aléa** : « Phénomène naturel d'occurrence ou d'intensité données (crue, affaissement de terrain...) ; associé aux enjeux, il permet de déterminer le niveau de vulnérabilité d'une zone géographique ».

**Enjeux** : « Personnes, biens, activités, moyens, patrimoine...susceptibles d'être affectés par un phénomène naturel ».

**Vulnérabilité** : « Ce terme exprime le niveau de conséquences prévisibles d'un phénomène naturel ou technologique sur les personnes, biens, activités, moyens, patrimoine... ». (DUBOIS-MAURY 2001)

La notion de vulnérabilité est plus large que celle de risque, car elle souligne des fragilités potentielles, et a de ce fait une valeur d'alerte.

Par exemple, en matière de risque sismique :

- L'aléa prend en compte la localisation du mouvement, la profondeur de la source, le type de mouvement (amplitude, fréquence, durée, énergie développée).

- La vulnérabilité sismique comprend la qualité des fondations, le mode de construction des bâtiments, les matériaux employés, etc. (DAGORNE, DARS 2001)

**L'Etat prend en compte dans ses décisions la hiérarchisation sociale des risques et non le seul avis des experts.** Ce souci explique qu'il n'y a pas de correspondance « mécanique » entre les crédits accordés à la gestion d'un risque et sa dangerosité réelle.

Les pouvoirs publics investissent ainsi *relativement* peu de moyens pour lutter contre des risques à l'origine de centaines de milliers de morts comme les produits toxiques d'usage légal, alcool et tabac, et beaucoup à des risques peu mortifères, comme les risques de contamination par les produits alimentaires (MATHEU) <sup>4</sup>. On remarque aussi une peur grandissante du politique à prendre des décisions tranchées en matière de choix qui mécontentent une partie de l'opinion.

### 3 - Le rôle des médias dans la sensibilisation aux risques : plus contreproductifs qu'utiles?

Les médias utilisent surabondamment la fibre émotionnelle pour dénoncer des dangers, en appeler à un sursaut civique, etc. Les rationalités qui les traversent sont souvent proches des rationalités sociales plus haut évoquées. Ils permettent parfois le débat d'idées et assurent la pluralité des expressions. Ils sont aussi utilisés par des groupes de types divers, des associations, qui cherchent à dramatiser le débat pour mieux faire passer leur message et mobiliser.

La désignation d'un risque et de ses responsables est souvent une ressource dans la contestation de fonctionnements sociaux, économiques et politiques.

Dans le cas du *Monde Diplomatique*, le catastrophisme éclairé du commentaire est assorti d'une explication qui met systématiquement en avant le libéralisme économique comme facteur explicatif premier des risques (catastrophes climatiques causées par l'augmentation des gaz à effet de serre, catastrophes industrielles de type Bhopal ou Tchernobyl, crise de la vache folle, etc.).

Néanmoins, en termes d'éducation aux risques, leur rôle est le plus souvent contreproductif :

1. Leur sensibilité au risque est très liée à l'événementiel : ils médiatiseront le risque lorsqu'existent des cas localisés et nombreux d'accidents, plus facile à traiter qu'un ensemble diffus d'accidents (par exemple, l'insécurité routière est débattue après des week-ends meurtriers)
2. La multiplication des images d'accidents ou de catastrophes créent habitude et banalisation, favorisant de pousser toujours plus loin la recherche de sensationnalisme.
3. Mais on relève une évolution depuis le début des années 1990 (séisme de Mexico où les caméras de CNN filment une fillette engloutie par la boue du Nevado del Ruig et inondations du Gard par exemple où les médias font mieux comprendre les phénomènes).
4. Les médias ajoutent parfois des catastrophes aux catastrophes en suscitant des phénomènes de panique. Ainsi, suite à plusieurs cas de listériose en Suisse dans les années 1990, France Soir avait titré « Le fromage qui tue », suscitant des incidences catastrophiques sur la filière de production.
5. Animés par l'idée de révéler ce que le politique dissimule, les médias s'appuient souvent sur les dissensions entre les acteurs, ou mettent en scène des victimes pour des raisons d'audience.
6. Ils accordent davantage de place aux risques incertains et de faible ampleur qu'aux risques avérés de très grande ampleur.
7. Ils attirent l'attention sur les systèmes où le niveau de sécurité ne s'améliore plus, et où il devient contre-productif d'essayer d'augmenter la sécurité (pour des raisons de coût, de

---

<sup>4</sup> La médiatisation excessive d'un risque peut entraîner de la part des services de l'Etat une prise en compte inadaptée : Jean-François Girard, ancien directeur général de la santé, a ainsi expliqué que la médiatisation d'un virus présent aux Antilles mais rarissime en métropole avait obligé l'Etat à généraliser le dépistage pour tous les dons de sang, pour un coût total de 110 millions de francs, et un gain espéré d'une vie humaine tous les 40 ans, contre 400 vie sauvées si la même somme avait été consacrée au dépistage du cancer (PERETTI-WATEL 2001).

réglementation) alors que la logique voudrait que l'on se concentre là où les perspectives de gains de sécurité sont importants (MATHEU).

8. Ils tendent à rechercher moins les causes que les coupables :

Le scénario de **mise en accusation** qu'ils opèrent a été abondamment décrit (DUPONT 2003):

- De multiples alertes sont lancées par des scientifiques ou d'autres acteurs jusqu'au moment où un niveau d'inquiétude suffisant permet de déclencher de vastes campagnes médiatiques (vache folle, réchauffement climatique, déchets nucléaires, accidents de la route, OGM...);
- Désignation de responsables dans un contexte d'incertitude, assortie d'une demande de punitions exemplaires à leur rencontre. Deux catégories de responsables sont désignées : des individus identifiés, déclarés fautifs (capitaine de bateau, ministre, terroriste, etc.) et des grands ensembles vagues (« l'agroalimentaire », « l'intégrisme islamiste », etc.).

#### **4 - Faire évoluer les représentations par l'éducation aux risques en milieu scolaire**

Du point de vue des dispositifs publics existants, l'éducation aux risques majeurs en France repose principalement sur le Ministère de l'Education Nationale, en lien avec le Ministère de l'Ecologie. Elle reste limitée en raison du volontarisme relatif des enseignants<sup>5</sup>, et du rôle encore timide des associations d'éducation à l'environnement<sup>6</sup>.

L'idée générale est de faire évoluer les mentalités vers une responsabilisation de l'enfant pour qu'il assure par lui-même sa sécurité et qu'il réduise sa vulnérabilité. A titre d'exemple, la sensibilisation aux problèmes environnementaux en primaire passera par la découverte des espaces naturels et humains, l'observation de l'environnement proche, l'identification de milieux diversifiés (campagne, mer, montagne, plaine, forêt, cours d'eau, ville...), l'observation des constructions humaines (maisons, commerces, routes...).

### **V – De nouvelles logiques dans le rapport au risque : déresponsabilisation, gestion économiste et risquophobie aux effets pervers multiples**

#### **1 - Déshabitude au risque et déresponsabilisation**

L'historien Jean DELUMEAU (1992), en étudiant l'évolution des mentalités de l'Occident face aux périls de toutes sortes, avait noté ce retournement de situation propre à notre époque qui fait que l'excès d'assurance ne rassure plus. **L'extension considérable du phénomène de l'assurantialisation** (« Ne prenez plus de risque : votre semaine de vacances remboursée en cas de mauvais temps ! ») suscite une forme de déresponsabilisation. L'assurantialisation protège l'individu des risques qu'il prend, en faisant reporter le plus souvent la prise en charge de la réparation par la collectivité. Ceci entraîne un report de la responsabilité de l'individu vers la collectivité et limite très fortement au passage la portée de la prise de risque.

---

<sup>5</sup> L'Institut Français de Formation aux Risques Majeurs et à l'Environnement (IFFO-RME), financé principalement par le MEDD est chargé de sensibiliser les enseignants à la notion de prévention des risques et à les prendre en compte dans la mise en sûreté de leurs établissements (cf. Bulletin Officiel n°3 Hors série, 30 mai 2002).

<sup>6</sup> Alors qu'il existe de nombreuses associations pour sensibiliser à la protection de la nature, peu s'intéressent encore aux risques. Parmi les projets les plus intéressants proposés aux scolaires pour faire comprendre que de la gestion des territoires dépendent aussi les risques (inondations notamment) on trouve l'animation Rivermed (Cf. CPIE du Vaucluse) et bientôt l'équivalent Rinamed adapté à la situation du Grand Lyon.

- Le principe de solidarité nationale posé dans la loi n° 82-600 du 13 juillet 1982 sur la prévention des risques naturels et technologiques dispose que la police d'assurance garantissant les dommages incendie ou aux biens ouvrent droit à la garantie de l'assuré contre les effets des catastrophes.

- A l'occasion de plusieurs opérations de secours, débat autour de la prise en charge financière par les communes du secours en montagne, en cas de risque inconsidéré pris par des randonneurs à ski par exemple, qui décident de partir alors que le mauvais temps est annoncé.

Le fait que le maintien de la sécurité s'investisse dans des techniques et institutions spécialisées participe à cette « externalisation » de la gestion du risque et accroît le sentiment général d'aliénation (MATHEU).

### **3 - Une société craintive**

Michel MONROY considère que la société est en train d'adopter systématiquement des attitudes défensives, en pensant davantage à se protéger de ce qui la menace que de saisir les opportunités qui s'offrent. Les analyses d'Ulrich BECK vont dans le même sens : le risque indique ce que l'on doit éviter et non ce que l'on doit faire, et, entraînant la peur, inhibe l'action et l'initiative.

Les avancées de postures défensives se traduisent par le développement des mentalités qui font de l'environnement une menace, et par des représentations qui réunissent des entités dans le camp du « dangereux » ou du « mal » (tentation de l'amalgame défensif quand l'islam est assimilé à une dérive intégriste, ou quand le comportement déviant de certains jeunes est identifié au comportement des jeunes en général).

Les représentations d'une menace imaginaire interviennent de manière considérable dans l'organisation sociale et entraînent des risques réels. Et lorsqu'un certain seuil d'inquiétude est franchi (on parle parfois de « culture de l'inquiétude »), cela crée un climat d'angoisse général qui suscite des réflexes collectifs assimilables à la phobie (recherche du « safe sex » par exemple) et favorise des manipulations (DUPONT 2003).

Néanmoins, les partisans du « catastrophisme éclairé » considèrent au contraire (DUPUY 2001) que la peur est féconde et positive, car elle engendre une prise de conscience et une action pour réduire le risque.

### **4 – Une tendance croissante à la quantification et au calcul économique des risques**

De manière générale, l'approche économique de la gestion du risque tend à s'étendre. Elle s'accorde avec la logique de l'assurance, avec les bilans coûts-avantages et avec l'évaluation.

Le calcul économique du risque amène à quantifier les deux aspects du risque, 1) sa probabilité d'occurrence et 2) les dommages occasionnés en termes financiers, puis le coût et l'efficacité des mesures permettant de le réduire. Si les mesures sont inefficaces ou trop coûteuses, le risque est acceptable par nécessité. Sinon, des mesures, selon la loi des rendements décroissants, pourront le réduire jusqu'à un niveau acceptable.

### Risque, incertitude en économie de la décision

En économie, les théoriciens de la décision établissent une typologie des contextes, selon un certain nombre d'éléments distinctifs. Le plus important est **le caractère plus ou moins sûr des états futurs**, état certain ou incertain que l'on peut différencier, en utilisant la définition de KNIGHT [1921] en incertitude mesurable (les états ont des probabilités au moins subjectives connues : situation de risque) ou radicale (les états ne peuvent être définis en probabilité : situation d'incertitude proprement dite selon KREPS [1990])

Suivant cette distinction, on peut caractériser trois états :

1) La situation de risque correspond à un état où l'on connaît l'ensemble des événements possible de manière exhaustive et à chaque événement est associée une probabilité statistiquement connue (objective).

2) La situation d'incertitude correspond à un état où l'ensemble des événements est connu de façon exhaustive ou non exhaustive. Dans le premier cas, le décideur peut associer des probabilités subjectives<sup>7</sup> à chaque événement. Dans le second, il ne pourra le faire que pour les événements qu'il aura anticipés.

3) La situation d'incertitude radicale correspond à un état où l'ensemble des événements possible n'est pas connu de manière exhaustive car il existe des événements que l'on ne peut anticiper compte tenu de l'état de la connaissance. Par conséquent on ne peut pas associer une distribution de probabilité aux états futurs.

La première situation décrite est dite en information complète, alors que les deux dernières correspondent à une situation d'information incomplète.

KNIGHT F. [1921], *Risk, Uncertainty and Profit*, Century Press, New York.

KREPS D. [1990], *A Course in Microeconomic Theory*, Harvester Wheatsheaf, New York.

Ce qui est pour certains auteurs un quasi-monopole de la pensée économique dans le domaine de la gestion du risque (DUPUY 2001) contribue à restreindre son approche, en éliminant les dimensions éthiques et politiques des problèmes et en gommant le contexte dans lequel se situent les menaces.

---

<sup>7</sup> En situation de risque, les choix se font en fonction d'une distribution de probabilité objective définie par la nature même du problème. En revanche, en situation d'incertitude, les choix se fondent sur des évaluations personnelles – subjectives — de la situation par les agents. Ainsi, dans le cas des catastrophes rarissimes (de type Tchernobyl) ou très diffuses (pollution de l'air), il n'est pas possible d'établir des probabilités d'occurrence, ni de quantifier les conséquences possibles de ces menaces qui ont une échelle planétaire et ont des effets différés. Les experts en sont réduits à faire des conjectures relativement intuitives et peu scientifiques.

## Pour aller plus loin

### Références bibliographiques

- BAILLY Antoine (dir.) [1996], *Risques naturels, risques de société*, Paris, Economica
- BECK Ulrich [2001], *La Société du risque. Sur la voie d'une autre modernité*, Aubier
- DAGORNE Andrée, DARS René [2001], *Les risques naturels*, Paris, Que-sais-je ? n°3533, PUF
- DELUMEAU Jean [1992], *Les peurs en Occident*, Paris, Fayard
- DOUGLAS M., CALVEZ M. [1990], « The self as risk taker : a cultural theory of contagion in relation to Aids », *The Social Review*, 28 (3)
- DUBOIS-MAURY Jocelyne [sept. 2001], Les risques naturels : quelles réponses ?, *La Documentation française, Problèmes politiques et sociaux*, n°863
- DUPONT Yves (dir.) [2003], *Dictionnaire des risques*, Paris, Armand Colin
- DUPUY Jean-Pierre [2002], *Pour un catastrophisme éclairé*, Paris, Seuil
- ESTADES J., BARBIER M., REMY E. [2001], « Le comité d'experts comme dispositif de production de confiance dans la gestion publique des risques : le cas de l'ESB », in *Confiance et rationalité*, Dijon, 5-6 mai 1999, Paris, éd. INRA, Les Colloques n°97
- EWALD [1996], *Histoire de l'Etat Providence*, Paris, Grasset et Fasquelle
- LE BRETON David [2002], *Conduites à risque. Des jeux de mort aux jeux de vivre*, Paris, PUF
- MATHEU Jean-Michel (dir.), *La décision publique face aux risques. Rapport du séminaire « Risques » animé par Michel Matheu*, La Documentation française
- PERETTI-WATEL Patrick [2001], *La Société du risque*, Paris, La Découverte
- SLOVIC P., FISCHHOFF B., LICHTENSTEIN S. [sept. 1980], « Nous savons mal évaluer le risque », *Psychologie*
- TOUTAIN Catherine [2001], *Prévenir les catastrophes naturelles*, Les essentiels Milan